

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Déolinda BOILON	M. Cyrille COURTY
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 30 / Représentés : 5

Votants : 35

Votaient par procuration :

- M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
- Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
- Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
- M. Yannick DUPOUÉ (à M. René FAVY)

Absent :

- M. Alain COSSON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil. Madame Sophie CARRÉ, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : GEMAPI – CONTRAT TERRITORIAL DORE VIA PNRLF - APPROBATION DU CONTRAT VERT ET BLEU 2020/2025 ET ENGAGEMENT DE LA CCEDA

**GEMAPI – CONTRAT TERRITORIAL DORE VIA PNRLF
APPROBATION DU CONTRAT VERT ET BLEU 2020/2025
ET ENGAGEMENT DE LA CCEDA**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'en lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et en complémentarité avec le Contrat territorial de la Dore, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez porte l'élaboration d'un Contrat Vert et Bleu (CVB). Ce programme d'actions pluriannuel vise à préserver et remettre en bon état la Trame Verte, Bleue et Noire du territoire du Parc et plus particulièrement du bassin versant de la Dore.

Il s'agit d'une démarche multi-partenariale permettant de soutenir les acteurs locaux pour la mise en œuvre des actions, avec une coordination assurée par le syndicat mixte du Parc.

La phase d'élaboration du CVB, à laquelle la Communauté de communes Entre Dore et Allier a été associée, a permis de définir collectivement un programme d'actions sur une durée de 6 ans (2020 à 2025) validé en comité de suivi le 24 septembre dernier.

Le programme d'action pluriannuel avec les montants et les financements qui seront sollicités auprès de la Région est joint à la présente délibération.

Afin de permettre à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'instruire ce programme en vue de sa validation, il appartient à chaque maître d'ouvrage identifié de valider ce programme d'actions et de s'engager à réaliser la/les actions qui le concerne(nt).

Par conséquent, sur proposition de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le projet de Contrat Vert et Bleu du Parc Livradois-Forez pour la période 2020-2025 ;
- approuve l'engagement de la Communauté de communes Entre Dore et Allier dans la réalisation du programme d'actions conformément au document annexé à la présente délibération.

à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 16 décembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.